

**Demande de renseignements du GRAME à Gazifère Inc.**

Gazifère Inc. - Demande d'approbation de l'ajout d'une exclusion (Facteur Y) à la formule de mécanisme incitatif, demande de fixation d'un taux de rendement sur l'avoire de l'actionnaire pour l'année témoin 2014, demande pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande de modification de ses tarifs à compter du 1er janvier 2014

**R-3840-2013, Phase 2**

---

**I. Évaluation de l'atteinte de la cible en efficacité énergétique – horizon 2015**

**Référence :**

- i. Référence : Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, page 44

*Le gouvernement demande à Gaz Métro et à Gazifère d'accroître de 96,9 millions de mètres cubes (Mmc)7 à 350 Mmc– soit de 90 000 tep à 310 000 tep – la cible d'économies d'énergie visée et de prolonger de 2008 à 2015 leur plan d'efficacité énergétique. L'augmentation de la cible représente des économies annuelles d'environ 100 millions de dollars pour les consommateurs, au prix actuel du gaz naturel.*

*Note 7 de bas de page : Ce total comprend la cible définie dans le Plan global en efficacité énergétique de Gaz Métro (79,7 millions de mètres cubes), les économies d'énergie financées par le Fonds en efficacité énergétique de Gaz Métro (16,1 millions de mètres cubes) et la **cible déterminée par Gazifère (1,1 million de mètres cubes).** (notre surligné)*

- ii. B-0048, fermeture des livres, résultats des programmes du PGEE 2012- participants nets d'opportunistes, année de référence : 2012;

**Préambule**

Tel qu'annoncé dans sa demande d'intervention, en continuité avec les dossiers R-3621-2006, R-3665-2008, R-3692-2009, R-3724-2010 et R-3793-2011, le GRAME demande à Gazifère de confirmer l'état d'avancement de ses résultats globaux en m<sup>3</sup> économisés depuis 2006 en lien avec la cible de la Stratégie énergétique 2006-2015 que doit atteindre Gazifère à l'horizon 2015, à titre de distributeur de gaz naturel.

**I Demande**

**1.1.** Veuillez fournir un tableau de l'état d'avancement des économies d'énergie réalisées entre 2006 et 2012 en y ajoutant le prévisionnel jusqu'en 2015 ?

## **2. Analyse des causes de gaz naturel perdu**

### **Référence**

i. B-0029, page 2

Tel que spécifié dans le cadre du dossier de la fermeture des livres 2011, requête 3793-2012, il existe toujours, en plus de l'impact dû à l'estimation du gaz perdu, d'autres facteurs qui peuvent influencer le pourcentage de gaz naturel perdu établi en fin d'année. Ces facteurs sont les suivants:

- la quantité de gaz naturel utilisée pour purger et remplir les nouvelles conduites principales et les nouveaux branchements installés au courant de l'année;
- le vol de gaz naturel;
- les fuites causées par des dommages, lors d'entretien ou autres; et
- la précision des compteurs.

Veillez noter que Gazifère n'est pas en mesure de quantifier les impacts de ces différentes causes sur le gaz perdu 2012.

ii. B-0029, page 3

Gazifère répond à plus de 90% des appels d'urgence, appels résultant entre autres de dommages effectués par des tiers au réseau de distribution, dans un délai de trente-cinq minutes ou moins minimisant les risques ainsi que les pertes de gaz naturel causées par les fuites. De plus, depuis 2012 Gazifère met davantage l'accent sur l'élaboration et l'implantation de mesures préventives afin de réduire les dommages causés par les tiers. En effet, on constate en 2012 une réduction du nombre de dommages par rapport à 2011.

### **Préambule**

Gazifère mentionne ne pas être pas en mesure de quantifier les impacts de ces différentes causes sur le gaz perdu 2012 (réf. i), cependant Gazifère indique (réf. ii) qu'elle répond à plus de 90 % des appels d'urgence résultant entre autres de dommages effectués par des tiers au réseau de distribution dans un délai de 35 minutes et qu'en 2012 il y a une réduction du nombre de dommages par rapport à 2011.

## **Demandes**

**2.1** Veuillez fournir un tableau identifiant le nombre de bris par des tiers et le nombre de bris d'équipements pour cause de défectuosité ou bris matériel qui n'est pas dû à un tiers pour les cinq dernières années ?

**2.2** Gazifère est-elle en mesure d'identifier, dans certains cas, la quantité de gaz naturel perdu ?

**2.2.2 Si oui**, Veuillez fournir pour les cas disponibles en 2011 et en 2012, la quantité de gaz naturel perdu résultant de bris causés par un tiers.

**2.2.1** Si Gazifère ne dispose pas de l'information, veuillez indiquer s'il existe une méthode de calcul permettant de le déterminer, soit une méthode qui tienne compte de la pression de la conduite, de son diamètre et du temps nécessaire pour colmater la fuite ? Si oui, veuillez fournir l'information disponible sur cette méthode d'estimation ?

**2.3** Veuillez préciser si Gazifère transmet des rapports au ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs sur ses quantités de gaz naturel perdu lors d'évènements causés par un tiers ou par un bris d'équipement ?

**2.3.1** Si oui, depuis combien d'années ?

**2.3.2** Si oui, veuillez fournir ces rapports pour les années 2011 et 2012.

**2.4** Gazifère indique que depuis 2012 (réf. ii) elle *met davantage l'accent sur l'élaboration et l'implantation de mesures préventives afin de réduire les dommages causés par les tiers*. Veuillez décrire les mesures préventives implantées à ce jour.

**2.5** Gazifère présente l'estimation du taux de gaz perdu réel pour les 5 dernières années, pourriez-vous compléter le tableau fourni (B-0029) en page 5 en indiquant le pourcentage de gaz perdu résultant de bris par un tiers, de même que le volume de gaz naturel perdu?